

TARIFS 2023 Restaurant Scolaire, périscolaire, Portage à domicile

Restaurant scolaire

Quotient familial	Coût Famille	
De 0 à 1 000	1.00	
De 1 001 à 1100	4.416	
Supérieur à 1	4.913	
101		

Familles hors commune quel que soit le quotient familial : 7.900 euros Enfants avec PAI (**P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé) : 1.061 euros Majoration de 2.122 euros par repas pour les inscriptions tardives

Périscolaire

Le périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, durant la période scolaire.

Quotient familial	Coût en euros par tranche de 30 mn (NB : Toute tranche commencée est due)
D- 0 } 550	,
De 0 à 550	0.500
De 551 à 650	0.711
De 651 à 900	0.989
Supérieur à 901	1.274

Majoration de 2,00 euros par demi-heure pour les départs après l'heure indiquée lors de l'inscription.

Pénalité forfaitaire de 10 euros pour garde d'enfant après la fermeture du service périscolaire à 18h30 et avant 19h00.

Portage des repas – Personnes âgées

Portage des repas – tarif de base	Décomposition	Total
Repas midi	4.935	6.812
Transport midi	1.877	0.012
Repas : midi et soir	9.155	11.032
Transport : midi et soir	1.877	11.032

Il est important de noter que le CCAS aide les personnes dont le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part est inférieur à 15 000.00 euros.

Mise en application de tous les tarifs : Ces différents tarifs seront applicables dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023.